sont mieux abrités des violents coups de mer du nord que dans celle de Varna. Depuis lors, plusieurs Hellènes et Ioniens y sont venus s'établir en qualité de commis des négociants en blé des fortes maisons de commerce de Constantinople et de Trieste. »

BAMBALIO (Marcus Fulvius, dit), père de Fulvie, la femme de Marc-Antoine. Il vivait dans la première moitié du Ier siècle av. J.-C. Son surnom de Bambalio lui venait de la difficulté qu'il avait à s'exprimer.

BAMBAM (Jean), écrivain allemand, mort à Hambourg en 1699. Il était secrétaire du conseil des Douze de Hambourg et il a publié : *Considerationes logicæ et metaphysicæ; Ipse sui interpres Tacitus; Laureata statua Wilhelmo III regi Britanniæ posita*, etc.

BAMBAS (Neophytos), philologue et philosophe grec, né dans l'île de Chio, mort à Athènes en 1855. Après avoir fait ses études à Paris, il retourna dans sa ville natale, dont il dirigea le collége de 1815 à 1821. A cette époque, il alla occuper une chaire de philosophie à Corfou, qu'il quitta pour prendre la direction du collége d'Hermopolis, à Syra, et il y enseigna en même temps la philologie et la philosophie. Enfin, lors de la création de l'université d'Athènes (1837), il fut appelé à y professer la philosophie. Ce fut là qu'il passa le reste de sa vie. Bambas, qui était archimandrite de l'Eglise grecque, n'était pas seulement un pédagogue instruit, qui s'attacha à répandre le goût des études littéraires dans son pays; c'était encore un orateur des plus remarquables et un patriote ardent. Il se signala pendant la guerre de l'indépendance en excitant les esprits à se soulever contre l'étranger, notamment dans le Péloponèse, où il accompagna Démétrius Ypsilanti en 1821. Nous citerons parmi ses ouvrages, tous écrits en grec : *Rhétorique* (Paris, 1813); *Technologie de l'ancienne langue grecque* (Chio, 1816); *Ethique* (Venise, 1818); *Syntaxe de la langue grecque* (Corfou, 1828); la *Philosophie stoïque* (Athènes, 1838); *Grammaire de la langue grecque ancienne* (Athènes, 1845); *Grammaire de la langue grecque moderne* (Hermopolis, 1849); *Manuel de rhétorique sacrée* (Athènes, 1851); *Manuel d'éthique* (Athènes, 1853).

BAMBERGER (Edouard-Adrien), homme politique français, né à Strasbourg en 1825. Il appartient à une famille israélite. M. Bamberger étudia la médecine à Strasbourg, où il se fit recevoir docteur, puis il alla exercer son art à Metz en 1858. En même temps, il s'occupa avec ardeur de répandre l'instruction populaire, devint membre de la ligue de l'enseignement, fit un grand nombre de conférences sur la philosophie, les sciences naturelles, l'hygiène, etc., et collabora à divers journaux, dans lesquels il se prononça pour l'instruction obligatoire, pour l'abolition de la peine de mort, en faveur de la libre pensée, etc. Très-attaché aux idées républicaines, il se déclara hautement contre le plébiscite en 1870. Peu après, la guerre ayant éclaté avec l'Allemagne, il assista à l'investissement de Metz et il eut la douleur de voir cette ville livrée par Bazaine à l'ennemi. Elu député de la Moselle par 32,632 voix, le 8 février 1871, il alla siéger à l'Assemblée de Bordeaux parmi les membres de la gauche. Lorsque l'Assemblée fut appelée à délibérer sur la signature des préliminaires de paix, M. Bamberger protesta avec énergie contre ce traité « qui constitue, dit-il, une des plus grandes iniquités que l'histoire des peuples et les annales diplomatiques auront à enregistrer. Un seul homme devait le signer : cet homme, c'est Napoléon III. » Ce fut cette protestation qui amena le vote de déchéance de l'Empire. Après avoir voté contre le traité qui enlevait son pays natal à la France, M. Bamberger quitta l'Assemblée. Mais après l'insurrection du 18 mars, répondant à l'appel de M. Thiers, il alla reprendre son siége de député à Versailles. Il fit partie des groupes de la gauche et du centre gauche, vota les lois municipales et départementales, la proposition Rivet, se prononça pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la pétition des évêques, déposa en 1872 une proposition dans laquelle il demanda la mise en jugement de Bazaine, se sépara du centre gauche à la fin de cette même année et soutint la politique de M. Thiers le 24 mai 1873. Après la chute de cet homme d'Etat, M. Bamberger fit une opposition constante au gouvernement de combat et à toutes ses mesures de répression. Il vota contre le septennat (nov. 1873), contribua à la chute de M. de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, et vota la constitution républicaine du 25 février 1875. Lors des élections du 20 février 1876, M. Bamberger posa sa candidature à Neuilly-sur-Seine, où il fut chaleureusement recommandé dans une lettre adressée aux électeurs de cette circonscription par un grand nombre de républicains de Metz. M. Bamberger, qui avait adhéré au programme de M. Laurent-Pichat, n'obtint au premier tour de scrutin que la majorité relative; mais au scrutin de ballottage du 5 mars suivant, il fut élu contre le docteur Villeneuve, radical, par 4,893 voix sur 9,536 suffrages exprimés. Il est allé siéger à la Chambre des députés dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il a constamment voté.

BAMBIAI s. m. (ban-bi-é). Ornith. Oiseau de Cuba, peu connu des naturalistes. On l'appelle aussi BAMBIAYA.

BAMBINO s. m. (ban-bi-no — mot italien). Nom que les Italiens donnent à l'Enfant Jésus ou à ses représentations. ‖ Pl. BAMBINI.

BAMBOCCIO (le), peintre. V. BAMBOCHE, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

* **BAMBOUK**, royaume d'Afrique. — Malgré les difficultés que le climat oppose à un établissement définitif dans ces pays empestés, leurs richesses végétales et minérales, les dernières surtout, ont depuis longtemps attiré l'attention de la France et inspiré plusieurs tentatives de colonisation qui n'ont jusqu'ici que médiocrement réussi. Les mines d'or du Bambouk sont célébrées avec enthousiasme par les indigènes et par quelques voyageurs; mais les essais qu'on a faits jusqu'ici, essais d'ailleurs incomplets et superficiels, n'ont presque pas donné de résultat. Les cantons les plus renommés pour leurs mines d'or sont Kéniéba, Khakadian, Natacon et Sirmana. Le premier surtout passe pour posséder des richesses merveilleuses et, à ce titre, il a le plus souvent attiré l'attention des voyageurs.

En 1852, M. Rey fit une excursion générale dans le Bambouk et se procura les premiers renseignements précis et authentiques que nous possédions sur ce pays.

Cinq ans plus tard, M. Brossard explora le cours de la Falémé et M. Flize pénétra jusqu'à Farabana. Cette bourgade, une des plus intéressantes de la contrée, a une origine assez singulière. Elle a été fondée vers le milieu du dernier siècle, par des esclaves en rupture de ban, qui s'y étaient réfugiés et qui s'y fortifièrent pour échapper à la poursuite de leurs maîtres. Le chef actuel de ce pays, Bongoul, continue à offrir un asile aux réfugiés des pays voisins, à la seule condition de rester à son service pendant cinq ans, et il a pu se créer ainsi les meilleures troupes et les plus déterminées que possède le pays. Du reste, le chef du pays, fidèle au contrat, n'a jamais écouté les réclamations des chefs ses voisins et n'a jamais rendu volontairement un seul de ses réfugiés.

M. Flize, arrivé à Farabana, y fut reçu par Bongoul, chef du pays, et par Boubakar-Saada, chef d'une peuplade voisine. Il leur demanda et obtint sans peine pour la France l'autorisation de fonder un établissement à Kéniéba, centre présumé des gisements aurifères. L'année suivante (1858), Faidherbe, gouverneur du Sénégal, partit de Saint-Louis pour le Bambouk et conduisit jusqu'à Kéniéba une expédition militaire, à 250 lieues du point de départ. Il fit quelques recherches relatives aux gisements aurifères, qui n'aboutirent qu'à de médiocres résultats. Il arriva cependant à reconnaître que l'or, dans ces parages, existe en pépites dans le quartz et en grains dans les sables ferrugineux et argileux. Le gouverneur dut repartir pour Saint-Louis, après avoir établi l'accord entre Bongoul et Boubakar, mais sans avoir pu pousser à fond ses recherches relatives à l'or et sans avoir notamment exploré le Sanou-Kholé ou ruisseau de l'or.

BAMBYCE, ancienne ville de Syrie, qui était située à l'O. de l'Euphrate, au S.-O. de Zeugma et d'Apamée. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la ville de *Membidsch* ou *Membigz*. Elle porta plusieurs noms dans l'antiquité, tels que ceux de Ninus (d'après Ammien Marcellin), de Mabog, d'Edesse, enfin d'Hiérapolis (*ville sainte*), qui lui fut donné par Séleucus Nicator. C'est sous ce dernier nom d'Hiérapolis qu'elle est mentionnée, en quelques lignes, au tome IX.

Suivant la tradition, les commencements de Bambyce dateraient d'un temple élevé en cet endroit par Deucalion après le déluge; on y voyait même, comme à Athènes, une espèce de gorge ou de trou par où, croyait-on, les eaux du déluge avaient pris leur écoulement; pourtant, certains auteurs attribuent la fondation de ce temple à Sémiramis. Quoi qu'il en soit de son origine, Bambyce devint, dans l'ouest de l'Asie, le centre d'un mouvement religieux considérable; on y venait de l'Arabie, de l'Assyrie, de la Phénicie, etc., pour y adorer la Grande Déesse de Syrie, appelée aussi Junon l'Assyrienne, Atergatis, etc., noms divers d'une même divinité réunissant les attributs des principales déesses de la Grèce. Le temple, situé au centre de la ville, sur un monticule, et entouré de murs, était d'une grande richesse et renfermait un trésor somptueux, des objets d'art de toute sorte, des statues que l'artifice des prêtres faisait se mouvoir et rendre des oracles; on y pénétrait par des portes d'or, et le toit était recouvert du même métal. La Grande Déesse, la principale divinité du lieu, était représentée par une statue en or, assise sur des lions, un sceptre dans une main, une quenouille dans l'autre; sur sa tête, entourée de rayons, s'élevaient des figurines de tours; des pierres précieuses couvraient tout son corps. Une autre statue, également en or et reposant sur des bœufs, lui faisait pendant; c'était Jupiter, au dire de Lucien; enfin, entre ces deux statues s'en trouvait une troisième, aussi en or, avec une colombe sur la tête; les uns voyaient en elle Deucalion, les autres Bacchus ou même Sémiramis. Une grande place, remplie de statues et où s'élevait l'autel des sacrifices, entourait le temple; on y voyait des animaux féroces de toute sorte, mêlés avec des animaux domestiques, vivant en paix avec eux et ne faisant de mal à personne. De cette place s'élevaient, comme des colonnes, de gigantesques phallus, dont quelques-uns avaient jusqu'à 300 brasses de hauteur, dit Lucien, et au haut desquels, deux fois par an, allaient se percher des individus qui y restaient sept jours et agitaient des sonnettes au moment où ils se mettaient en prière. Il y avait également près du temple un étang qui servait aux ablutions de la Grande Déesse et était rempli de poissons ornés de bijoux; ces poissons avaient chacun un nom particulier, à l'appel duquel ils accouraient, toujours au rapport de Lucien. Des joueurs d'instruments, des prophétesses, des galles ou eunuques sacrés, etc., faisaient le service du temple; les fêtes qui s'y célébraient se terminaient en bacchanales des plus éhontées.

BAMESBIER (Jean), peintre flamand, né à Amsterdam en 1500, mort dans la même ville en 1600. Il eut de brillants débuts, mais ses excessives débauches arrêtèrent le développement de son talent, sans toutefois nuire, paraît-il, à sa santé, puisqu'il vécut cent ans.

* **BAN** s. m. — **Encycl.** *Rupture de ban.* V. RUPTURE, au tome XIII, page 1526.

* **BAN DE LA ROCHE**, territoire situé au sommet des Vosges et composé de cinq communes du département de ce nom, sur les confins de l'ancien département du Bas-Rhin. Il tire son nom d'un vieux château, le Stein ou la Roche, dont les ruines existent encore, au milieu de forêts de sapins et de rochers dénudés. Ce petit fief fut longtemps un repaire de brigands et la terreur des paisibles habitants de l'évêché de Strasbourg. Au XIVe siècle, il appartenait à la famille de Rathsamhausen, dont trois membres se firent tuer à la bataille de Sempach; un de leurs descendants dégénérés, Gérothée de Rathsamhausen, se fit tout simplement voleur de grand chemin, et il fallut que l'évêque de Strasbourg et le comte de Salm allassent l'assiéger dans sa forteresse presque imprenable (1467). Son tombeau existe dans l'église de Fouday, et une vieille peinture retrace aussi les traits de trois demoiselles de Rathsamhausen, complices de ses brigandages.

En 1584, le Ban de la Roche, avec les cinq communes qui en relevaient, Fouday, Belmont, Bellefosse, Solbach et Walbach, fut vendu aux comtes de Veldenz, puis passa à la maison de Deux-Ponts, à laquelle Louis XV le retira, comme fief masculin, pour le donner à l'intendant d'Alsace. Il passa depuis aux mains de Paulmy d'Argenson, le fameux bibliophile, fondateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, et aux barons de Dietrich.

BÂNA, ancien roi de Sonitpoura, surnommé **Asoura**, dans la mythologie indoue. Il lutta contre Vichnou, mais fut vaincu, malgré la protection de Siva.

BANABA s. m. (ba-na-ba). Bot. Syn. de BANAVA OU MUNCHAUSIE.

BANAL, horticulteur français du XVIIIe siècle. Il était directeur du Jardin des plantes de Montpellier et il a laissé : *Catalogue des plantes usuelles, suivant l'ordre de leurs vertus* (Montpellier, 1755, in-8°).

BANALITÉ s. f. — **Encycl.** La *banalité* était le droit, pour le seigneur, d'obliger ses vassaux à se servir d'une chose dont il était propriétaire, en lui payant pour raison de cet usage une redevance en denrées ou en argent; ce droit impliquait pour le vassal la défense, sous des peines plus ou moins sévères, de se servir de toute autre chose de même nature. La *banalité* portait spécialement sur les fours, les moulins à blé, à tan et à foulon, les pressoirs, les mailleries de chanvre, les forges; quelquefois le seigneur avait un étalon, un taureau, un bouc banaux, dont ses vassaux devaient se servir comme d'animaux reproducteurs.

Dans un certain nombre de cas, le droit de *banalité* avait pu naître d'une convention amiable entre le seigneur et ses vassaux. Le seigneur ayant fait bâtir à ses frais et entretenant convenablement le moulin, le four ou le pressoir, il était tout naturel qu'il retirât un profit de la chose louée, et les vassaux pouvaient même y trouver leur avantage; le droit exigé par lui n'était pas, dans ce cas, plus anomal que le droit de mouture que l'on paye au meunier ou le droit de cuisson que l'on paye au boulanger. L'abus consistait dans l'interdiction de se servir de tout autre four, moulin ou pressoir, quand même le vassal y eût trouvé son intérêt ou sa commodité, quand, par exemple, il lui fallait porter son pain ou son blé à 5 ou 6 lieues de sa demeure, et dans l'élévation de la redevance que le seigneur était naturellement porté à exagérer. C'était un impôt d'une perception commode et d'un rendement régulier; aussi le seigneur avait-il une tendance à l'augmenter outre mesure, ce qui finit par le rendre insupportable. Il n'y avait pas un seul seigneur, haut personnage ou petit hobereau, qui n'eût établi sur ses terres ce droit si productif. Les abbayes faisaient comme eux, et, dès le XIe siècle, on voit dans une charte de Saint-Germain-des-Prés que l'abbé affranchit un certain nombre de serfs, à condition qu'ils resteront sur les domaines de Saint-Germain et qu'ils viendront cuire au four banal et apporter leurs raisins au pressoir. Cependant, à cette époque, la *banalité* n'était pas en vigueur partout; Fulbert, évêque de Chartres, dans une lettre au duc de Normandie Richard, s'en plaint, au nom de ses diocésains, comme d'une servitude nouvelle et inacceptable, l'agent du duc ayant voulu contraindre les paysans à porter leur blé à un moulin éloigné. « *Nostris hominibus*, y dit-il, *novam angariam indixit, banniendo ut irent ad molendinum Sancti-Audoeni, quinque leucis, ut fertur, ab eorum hospitiis remotum.* » Peu à peu elle s'établit partout, et Pothier range le droit de *banalité* parmi les droits seigneuriaux, c'est-à-dire parmi ceux qui n'avaient pas besoin d'être expressément formulés et qui appartenaient au seigneur par cela seul qu'il était possesseur du fief. En certains pays, on trouve ce droit formulé dans les coutumes; mais les habitants y trouvaient un avantage en ce que la *banalité* étant reconnue pour certaines choses, par exemple le moulin et le four, le seigneur ne pouvait l'étendre davantage et ajouter à ces deux servitudes celle du pressoir; s'il était spécifié que le moulin banal était un moulin à moudre le blé, il ne pouvait revendiquer la *banalité* des moulins à tan ou à foulon.

Il existait dans toutes les coutumes des clauses d'exemption de *banalité*; dispense était donnée généralement aux nobles et aux gens d'Eglise, et, dès le règne de Philippe-Auguste, l'intérêt public fit aussi dispenser les boulangers. Ainsi, en 1225, le prévôt de Paris ayant voulu faire abattre les fours des boulangers comme établis en fraude du droit de *banalité* exercé par la prévôté, le roi rendit une ordonnance qui permettait à chaque boulanger d'avoir un four, ou, s'il aimait mieux, de cuire dans le four de son voisin, à la charge de payer au Trésor une redevance annuelle de 9 sous 6 deniers. En 1580, il fut établi par le parlement, puis par une ordonnance royale, que le droit de *banalité* devait être justifié par les seigneurs au moyen d'un titre authentique, et non plus seulement, comme jusqu'alors, en s'appuyant sur une longue possession; l'ordonnance de 1629 prit pour base cette prescription et défendit « aux seigneurs et gentilshommes d'assujettir leurs vassaux et tenanciers à leurs moulins, fours ou pressoirs, s'ils ne sont fondés en titre, à peine de confiscation desdits fours et moulins et de la perte de tous les autres droits qu'ils pourraient prétendre sur eux. » La coutume n'en persista pas moins à valoir titre.

La Révolution abolit les droits de *banalité*, mais d'abord avec quelque précaution. La loi du 15 mars 1790, titre II, art. 23, portait : « Tous les droits de *banalité* de fours, moulins, pressoirs, boucheries, taureaux, verrats, forges et autres, ensemble les sujétions qui y sont accessoires, qu'ils soient fondés sur la coutume ou sur un titre acquis par prescription, ou confirmés par des jugements, sont abolis sans indemnité, sous les seules exceptions ci-après. » Ces exceptions comprenaient les *banalités* établies par convention entre une communauté d'habitants et un particulier non seigneur, ou entre une communauté d'habitants et un seigneur, mais à condition que celui-ci eût fait à la communauté quelque avantage autre que celui de tenir en état les fours ou moulins banaux, comme, par exemple, une concession d'usage dans ses bois, dans ses prés, etc. Une nouvelle loi de 1792 revint sur ces exemptions et exigea, pour le maintien des droits, que le seigneur eût fait une concession de terre à la commune; enfin toutes exemptions furent abolies par la loi du 17 juillet 1793, et il ne subsista que les *banalités* convenues entre une commune et un particulier non seigneur; mais ces sortes de *banalités* rentrent dans la catégorie des contrats et sont assujetties aux mêmes règles.

BANANA s. m. (ba-na-na). Ornith. Syn. de TROUPIALE.

BANBA, petite-fille de Déal-Bhaoit ou Bath et femme d'Eathoit ou Mac-Kéaeth, dans la mythologie irlandaise. Fodhla et Eire, ses deux sœurs, formaient avec elle une sorte de trinité.

* **BANC** s. m. — **Encycl.** Zool. La sociabilité de quelques mammifères, tels que les castors; d'un assez grand nombre d'oiseaux, comme certains tisserins; d'un plus grand nombre d'insectes, surtout de ceux qui appartiennent à la grande famille des hyménoptères, est un fait aussi intéressant qu'indéniable. Mais cet instinct existe-t-il à un degré quelconque dans la classe des poissons? L'existence des *bancs* ou grandes troupes de poissons voyageurs semble tout d'abord répondre affirmativement à la question; elle reste cependant douteuse, et la plupart des naturalistes n'hésitent même pas à la résoudre négativement. Selon eux, les *bancs* de poissons ne constituent pas de véritables sociétés, mais de simples agglomérations produites par certaines causes extérieures, auxquelles l'instinct de la sociabilité est absolument étranger. Il paraît bien certain, en effet, qu'aucun lien n'unit les individus qui se rassemblent en *bancs* dans leurs émigrations; qu'ils ne se prêtent entre eux, dans aucune circonstance, aucun appui mutuel, qu'ils ne se livrent ensemble à aucun travail commun, qu'ils mènent, en un mot, une existence absolument individuelle et isolée. Mais quelle peut être alors la raison de leur agglomération? Elle est diverse et quelquefois difficile à saisir. L'éclosion simultanée d'un grand nombre d'œufs dans un même lieu, qu'on a mise en avant pour expliquer l'existence des *bancs*, est évidemment insuffisante pour rendre compte de cette persistance des individus à rester unis, au milieu des causes innombrables qui tendent à les séparer. L'existence d'agglomérations d'aliments également recherchés par tous les individus de même espèce est une raison plus acceptable, mais qui fait défaut dans bien des cas. Evidemment, il faut recourir, pour expliquer les *bancs*, aux causes mal connues qui déterminent, à certaines époques de l'année, les émigrations des morues, des harengs, des sardines, des thons, etc. La cause, quelle qu'elle soit, qui pousse, à un même moment, dans une même direction des masses d'individus de la même espèce suffit, évidemment, pour expliquer leur agglomération.

Ces agglomérations marines ne sont, du reste, pas particulières aux poissons. Certains mollusques de la classe des ptéropodes, des hyales surtout, et certains zoophytes se trouvent parfois réunis sur une immense étendue à la surface des eaux. Ici, il est aussi facile d'expliquer le fait par l'agglomération des œufs sur un même point qu'il serait impossible d'invoquer l'instinct de la sociabilité.

* **BANCEL** (François-Désiré), homme politique français. Il est mort en 1871. — Lors des élections générales de 1869 pour le Corps législatif, il posa sa candidature dans la Drôme, dans la 2e circonscription du Rhône et dans la 3e circonscription de la Seine, où il se présenta contre M. Emile Ollivier. La lutte fut très-vive entre les deux candidats, dont l'un, Bancel, représentait « l'opposition irréconciliable et l'éternelle revendication, » tandis que l'autre, M. Ollivier, représentait la politique de la palinodie. Ce dernier, qui s'était flatté de réduire en un quart d'heure tous ses adversaires au silence, écrivit à Bancel : « Monsieur, 1,073 électeurs de la 3e circonscription, dont j'ignore le nom, vous ont offert une candidature contre moi, parce que je me suis rendu indigne de la confiance de la démocratie. Vous avez accepté cette offre. Par là, vous vous êtes engagé à reproduire en ma présence et à justifier l'accusation d'indignité qui est la raison de votre candidature. Je vous invite publiquement à remplir cet engagement. » M. Ollivier fit ensuite demander à Bancel d'envoyer deux amis qui s'entendraient avec deux des siens pour choisir un vaste local, désigner un président, des sténographes fidèles et fixer le jour, l'heure et le lieu du tournoi oratoire, dans lequel Bancel aurait pris la parole le premier, comme accusateur; après quoi M. Ollivier lui aurait répondu. Bancel répondit simplement à ce défi théâtral que l'affaire était entre M. Emile Ollivier et les électeurs, et non entre M. Bancel et M. Ollivier, et qu'il n'avait qu'à se rendre dans les réunions publiques pour répondre à leurs interpellations. M. Ollivier n'eut garde de le faire. Il aima mieux convoquer au théâtre du Châtelet une réunion publique, où il devait parler seul. Le 24 mai 1869, les électeurs de la 3e circonscription élurent Bancel député par 22,848 voix contre 12,848 données à son adversaire. Le nouveau député de Paris fut également nommé dans la 2e circonscription du Rhône. Au Corps législatif, Bancel ne répondit pas, comme orateur, à la réputation qu'il avait acquise. Il avait la parole ample, le débit oratoire, le geste puissant et juste, mais on sentait trop en lui l'ancien professeur : il manquait de naturel. Aussi produisit-il peu d'effet à la Chambre. Sa santé, d'ailleurs, était gravement atteinte, et il commençait à ne plus être lui-même. Bancel vota constamment avec les républicains de l'extrême gauche. Lorsque la révolution du 4 septembre 1870 éclata, il était malade, en province, ce qui explique pourquoi il ne fit point partie du gouvernement de la Défense nationale. Quelques jours avant sa mort, le 2 janvier 1871, il écrivait à un de ses amis : « Il ne suffit pas de chasser l'ennemi et de remplacer la monarchie par les institutions populaires, il faut que celles-ci soient fondées sur le droit et sur la liberté, sans lesquels la démocratie est le pire des esclavages. C'est vous dire que nous aurons besoin d'esprits également éloignés de la servitude et de la chimère, résolus à pratiquer tout ce qui est possible dans le véritable intérêt du peuple et à rejeter tout ce qui pourrait porter atteinte à sa souveraineté effective. »

On doit à Bancel : les *Harangues de l'exil* (Bruxelles, 1863, 3 vol. in-8°); le *Génie de Corneille* (1869, in-12); les *Origines de la Révolution* (1870, in-12); les *Révolutions de la parole* (1869, in-8°).

* **BANCHE** s. m. — **Encycl.** Entom. Le genre *banche*, tel qu'il a d'abord été constitué, comprend des ichneumoniens caractérisés par un abdomen comprimé latéralement, sessile ou faiblement pédonculé. Mais ce genre a été bien diminué depuis, et plusieurs naturalistes en ont détaché de nombreuses espèces, dont ils ont formé plusieurs genres, tels que ceux des tropistes et des arotes.

BANCHEM (Jean VAN), jurisconsulte hollandais, né à Leyde en 1540, mort en 1601. Après avoir étudié à Utrecht, à Louvain et à Anvers, il devint membre du grand conseil de Hollande et de Zélande, fut employé à des négociations importantes et fut chargé de présider le conseil dont il faisait partie.

BANCO (Nanni D'ANTONIO), sculpteur et architecte italien, né à Sienne en 1374, mort en 1421. Il fut un des meilleurs élèves de Donatello. On vante surtout, parmi ses statues, son *Saint Philippe*, qui est à Florence. Comme architecte, il a travaillé à la cathédrale de la même ville.

BANCOC s. m. (ban-kok). Bot. Plante de Madagascar, qui produit de l'indigo.

BANCROFTIE s. f. (ban-kro-ftî — de *Bancroft*, n. pr.). Bot. Genre douteux de la famille des tiliacées, dont les espèces, incomplétement connues, croissent à la Jamaïque.

* **BANDE** s. f. — Zool. Nom donné à plusieurs serpents, poissons et insectes qui portent des bandes colorées.

BANDEL (Joseph-Antoine DE), théologien allemand, mort en 1771. Il fut chambellan des princes Louis et Frédéric de Wurtemberg. Il a publié : le *Droit catholique au sujet du déserteur de la foi* (1752, in-4°); *Consilium utriusque medici ad Justinum Fabronium, de statu Ecclesiæ et potestate papæ ægerrime febricitantem* (1764, in-8°).

* **BANDEL** (Ernest DE), sculpteur allemand. — Il est mort au mois de septembre 1876, près de Donauwerth (Bavière). Après l'inauguration dans la forêt de Teutobourg de sa gigantesque statue d'Hermann ou d'Arminius, le gouvernement allemand lui accorda une pension annuelle de 30,000 francs, dont 6,000 francs réversibles sur sa veuve.

BANDIA s. f. (ban-di-a). Relig. ind. Nom sous lequel on désigne, dans l'Inde, la secte des bouddhistes.

BANDINELLI (Clemente), sculpteur italien du XVIe siècle, né à Florence, mort à Rome. Fils naturel de Baccio Bandinelli, il fut aussi son élève et l'aida dans ses travaux. Mais les mauvais traitements l'ayant contraint de quitter Florence, il alla à Rome, où il mourut un an après son arrivée, épuisé par un excès de travail. Il était très-jeune encore et donnait les plus belles espérances.

BANDINELLI (Michel-Angelo), peintre italien du XVIe siècle. Neveu et élève de Baccio Bandinelli, il jouit d'une assez grande réputation. L'église de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence, possède plusieurs de ses tableaux.

BANDINELLI (Marco), peintre italien du XVIIe siècle, né à Bologne. Il était cuisinier et intendant de Guido Reni et lui servait de modèle. Il finit par devenir artiste lui-même.

* **BANDITISME** s. m. — **Encycl.** V. l'article BRIGANDAGE, au tome II, et, pour les bandits de la Corse, la fin de l'article VENDETTA, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

BANDOLE (Antoine), écrivain français du XVIIe siècle. Avocat au parlement de Florence, il écrivit les *Parallèles de Jules César et de Henri IV*, publiés par Vigenère, avec les *Commentaires de César* (Paris, 1609, in-4°).

BANDONINA ou **BLANDONIA**, femme auteur française du VIe siècle. Attachée au service de Radegonde, femme de Clotaire Ier, elle entra avec elle au couvent et continua la *Vie* de sa maîtresse, commencée par Fortunat, évêque de Poitiers.

BANDY DE NALÈCHE (Charles-Léonard-Louis), homme politique français, né à Aubusson en 1828. Il vint étudier le droit à Paris, où il se fit recevoir licencié, puis il acheta une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Pendant ses loisirs, il traduisit les *Poésies complètes* du chancelier Michel de L'Hospital et publia en 1859 une brochure intitulée : les *Maçons de la Creuse*. Ayant vendu sa charge, il retourna dans la Creuse, où, en 1871, il prit à Bourganeuf la direction d'un journal politique, dans lequel il s'attacha à démontrer la nécessité de fonder la République et appuya le gouvernement de M. Thiers. En 1874, il fut élu, dans le canton de Felletin, dont son arrière-grand-père avait été le député à l'Assemblée constituante de 1789, membre du conseil général contre M. Du Miral, ancien député de l'Empire. M. Bandy de Nalèche était secrétaire de la commission départementale lorsque, aux élections du 20 février 1876, pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans l'arrondissement d'Aubusson. « Mon drapeau, dit-il dans sa profession de foi, est celui de la République conservatrice de l'ordre et de la liberté, telle qu'elle a été définie par la constitution du 25 février... Je considère son principe comme inviolable; mais si, par la suite, l'expérience révèle des imperfections, je veux qu'on y porte remède par des réformes raisonnées, progressives et essentiellement républicaines. » Elu député par 6,412 voix contre M. Cornudet, candidat bonapartiste, il est allé siéger avec la majorité républicaine.

BANFFYE s. f. (ban-fî). Bot. Syn. de GYPSOPHILE.

BANFI (Antoine), peintre italien qui vivait au XVIIIe siècle. Il a peint des tableaux d'histoire et des tableaux religieux, dont on voit encore quelques-uns dans les églises de Milan.

BANGAR, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, district de Colombie; 18,289 hab.

BANGARD s. m. (ban-gar). Terme usité en Alsace pour désigner un garde champêtre : *C'est ce que je fis, engageant tout le monde à venir sans faute et envoyant le* BANGARD *porter les billets de la préfecture jusque dans les dernières baraques de la montagne.* (Erckmann-Chatrian.)

BANGERT ou **BANGERTUS** (Henri), savant allemand, né en 1610, mort en 1665. Il était recteur de l'université de Lubeck. On a de lui : *Oratio funebris Henrici Coleri* (Lubeck, 1644, in-4°); *Chronica Slavorum Helmoldi et Arnoldi* (Lubeck, 1659, in-4°).

* **BANGIE** s. f. — **Encycl.** Bot. Ce genre, créé par Lyngbye, a été considérablement restreint par Aghard, qui n'y admet que les algues offrant les caractères distinctifs suivants : filaments capillaires, membraneux, continus, plans ou comprimés; granules colorés, globuleux, ellipsoïdaux ou cylindracés, agglomérés parfois en petites masses, plus ordinairement disposés en séries transversales, parallèles entre elles. La *bangie* brun pourpre, une des rares espèces qui vivent dans les eaux, se développe fréquemment sous les roues de moulin. Les sept ou huit autres espèces connues appartiennent, comme celle-ci, exclusivement à l'Europe.

BANICHI (Barthélemy), auteur dramatique italien du XVIIe siècle. On connaît de lui : *Il Figlio ribello, ovvero Davide dolente*, opéra en prose (Milan, 1667, in-12); *I Tradimenti nel traditore, ovvero la Vigilanza sopera l'inganno*, autre opéra en prose (1671, in-12).

BANISTER (Jean), comédien anglais, né à Deptford en 1760, mort à Londres en 1836. Il fut élève de son père, Charles Banister, et du célèbre Garrick. Après la mort de son père, il fut engagé à Drury-Lane et y obtint des succès.

BANISTÉROÏDE adj. (ba-ni-sté-ro-i-de — de *banistère*, et du gr. *eidos*, forme). Qui ressemble à une banistère.

* **BANJOLÉE** s. f. — **Encycl.** Bot. Ce genre ne comprend qu'un seule espèce, d'ailleurs peu connue, signalée et décrite par Bowdich. C'est une plante herbacée, velue, à feuilles ovales opposées, dont les fleurs, disposées en épis axillaires, ont un calice à quatre divisions, accompagné d'une bractée unique, une corolle violette à quatre lobes sinueux et inégaux, à deux étamines. Le fruit est une capsule à deux loges polyspermes.

BANKÉSIE s. f. (ban-ké-zî). Bot. Syn. de BRAYERE.

* **BANKOK**, capitale du royaume de Siam; 500,000 hab., dont la moitié Chinois. — Nous allons compléter ici les détails que nous avons donnés sur cette ville au *Grand Dictionnaire*, par une description empruntée à un voyageur :

« Sa longueur est de 1 lieue sur 1 lieue de largeur. Elle est située en grande partie sur la rive gauche du fleuve (le Meïnam). Sa population totale actuelle, avec ses dépendances, peut s'élever à 500,000 âmes. Cette ville est entourée de murailles crénelées et flanquées de bastions de distance en distance; le plan en est irrégulier et partout coupé de canaux; les rues sont sales et étroites. La plupart des habitations ne sont que de misérables huttes de bambous, sans aucune apparence de solidité, de commodité ni de confort. Mais il y a partout beaucoup d'arbres, et le grand nombre des temples de Bouddha, dont les flèches dorées s'élèvent dans les airs, donne à cette Venise de l'Orient un aspect pittoresque et même un air de magnificence. Ce qu'il y a de plus remarquable à Bankok, c'est le palais et les pagodes royales. L'enceinte du palais est considérable et pavée en belles dalles de marbre et de granit. On y voit de tous côtés une multitude de petits édifices élégants, ornés de peintures et de dorures. Au milieu de la grande cour s'élève majestueusement le *Mahaprasat*, à quatre façades, couvert en tuiles vernissées, décoré de sculptures magnifiques et surmonté d'une haute flèche dorée. C'est là que le roi reçoit les ambassadeurs; là aussi viennent prêcher les talapoins. Un peu plus loin s'élève la grande salle où le roi donne des audiences, en présence de cent mandarins prosternés la face contre terre; puis viennent le palais de la reine, les maisons des concubines et des dames d'honneur. Dans cette vaste enceinte, il y a un tribunal, un théâtre, la bibliothèque royale, de très-grands arsenaux et des écuries pour les éléphants blancs. Les pagodes royales sont d'une magnificence dont on ne se fait pas d'idée en Europe; il y en a qui ont coûté près de 5 millions de francs. Il n'y a pas une seule voiture dans la capitale; tout le monde va en barque; le fleuve et les canaux sont les seuls chemins fréquentés. Une rangée de jonques chinoises, du port de 200 à 600 tonneaux, s'étend dans une longueur de plus de 2 milles, mouillées presque au milieu de la rivière; elles attendent là souvent plusieurs mois pour vendre en détail leurs cargaisons. Les Siamois sont actifs; mais leurs habitudes ne sont pas celles d'un peuple guerrier. Leur nourriture ordinaire consiste en riz, poissons d'eau douce, légumes et fruits. Il se fait à Bankok une très-grande consommation de volaille, de viande de cerf, d'oiseaux aquatiques, de chair de buffle séchée au soleil, de tortues et de quelques poissons de mer. On y mange aussi des grenouilles, des vers à soie, des chauves-souris, de gros rats, du crocodile, du serpent boa. La boisson ordinaire se compose d'eau pure et d'une espèce d'eau-de-vie de riz qu'on appelle *arak*. Cette boisson, excessivement pernicieuse, cause de très-grands ravages dans le pays. »

A Bankok, le vêtement ordinaire des hommes se compose d'une sorte de large pantalon qui descend seulement jusqu'au genou; le reste du corps est nu; celui des femmes est à peu près le même, sauf qu'elles se couvrent quelquefois la gorge au moyen d'un morceau d'étoffe jaune. Hommes et femmes usent immodérément du bétel, ce qui finit par donner à leur bouche un aspect des plus disgracieux.

BANKSÉE s. f. (ban-ksé — de *Banks*, n. pr.). Bot. Nom donné par Kœnig à un genre de plantes, fondu depuis par Linné dans le genre costus.

* **BANKSIE** s. f. — **Encycl.** Bot. Les *banksies* sont de magnifiques plantes exotiques dont les principaux caractères sont : fleurs disposées en un chaton dépourvu d'involucre, chacune accompagnée de trois bractées semblables; périgone partagé en quatre ou cinq lobes; quatre étamines cachées sous le sommet concave des lobes périgonaux; quatre squamules hypogynes entourant un ovaire uniloculaire qui contient deux ovules collatéraux, fixés sur la partie moyenne de la paroi interne, et dont le côté extérieur de la primine, fendu longitudinalement, laisse le nucléus à nu; style filiforme terminé par un stigmate en massue. Le fruit est un follicule ligneux, biloculaire; les primines des ovules se soudent en une cloison ligneuse, libre et s'ouvrant en deux valves; les deux semences qui leur succèdent sont attachées de chaque côté de la base de la cloison dans une sorte de niche et terminées en une membrane ailée cunéiforme.

Ces arbrisseaux sont communs dans la région extratropicale de la Nouvelle-Hollande. On les distingue à leurs rameaux ombellés, garnis de feuilles éparses, dentées ou incisées, dont la face intérieure est parsemée de petites glandes à fleurs disposées en chatons solitaires ou terminaux. Les bractées florales sont persistantes, les plus grandes solitaires, les plus petites géminées, collatérales et internes. Robert Brown, qui s'est beaucoup occupé de ce genre, le divise en deux sections, le *banksia* proprement dit et l'isotylis. On en connaît environ quarante espèces, appartenant toutes à l'Australie, et dont quelques-unes ont pu s'acclimater dans nos serres; ce sont les *banksia* grandis, littoralis, speciosa, macrostachya, microstachya, etc., toutes remarquables par leur feuillage élégant, qui persiste même dans les plus grands froids. Le *banksia* serrata, arbrisseau de 8 à 10 pieds de hauteur, à rameaux cotonneux, garnis de longues feuilles lancéolées, à fleurs jaunes, est surtout estimé. C'est une plante de serre froide.

* **BANLIEUE** s. f. — **Encycl.** Depuis le décret de 1859, la *banlieue* de Paris a changé d'emplacement et d'aspect. Avant cette époque, les principaux points de la *banlieue* étaient Montmartre, La Chapelle, Belleville, Charonne, Bercy, Montparnasse, Plaisance, le Petit-Montrouge, Vaugirard, Grenelle, Passy, Les Ternes et Batignolles. Toutes ces localités s'étendaient entre l'ancien mur d'enceinte et les fortifications. Aujourd'hui qu'elles sont comprises dans Paris, la *banlieue* se trouve rejetée par le fait en dehors des fortifications, et les principaux centres sont : Levallois, Clichy, Aubervilliers, Pantin, Les Prés-Saint-Gervais, Romainville, Ivry, Gentilly, le Grand-Montrouge, Vanves, Malakoff, Issy, Neuilly, etc. Les modifications profondes apportées aux anciennes circonscriptions, qui constituaient une sorte de Paris excentrique, datent d'un décret impérial du mois de janvier 1859, qui ordonna une enquête publique à cet égard. Ce n'est pas à cette époque que l'on pouvait rencontrer de l'opposition dans les administrations municipales de la Seine, qui s'empressèrent de se prononcer pour l'annexion. Quant au Corps législatif, il la vota au mois de mai, dès que le projet lui eut été présenté. En conséquence, à partir du 1er janvier 1860, l'octroi fut reculé jusqu'aux fortifications et l'ancien mur d'enceinte abandonné à la pioche des démolisseurs, qui en firent rapidement disparaître jusqu'au dernier vestige. Cette mesure radicale atteignait gravement dans leurs intérêts une foule d'industriels, assujettis désormais aux mêmes droits d'entrée pour leurs objets de consommation que dans l'ancien Paris. Pour calmer leurs plaintes, on leur accorda des facilités d'entrepôt et des adoucissements temporaires d'octroi.

Pour justifier cette immense extension de la capitale, nos gouvernants firent valoir des raisons d'hygiène et de salubrité, les communes suburbaines ne possédant pas toujours les ressources nécessaires pour subvenir aux nécessités de ce genre. On allégua en outre que leurs habitants, jouissant de tous les avantages de la capitale, où ils se rendaient journellement pour leurs affaires, devaient être soumis aux mêmes charges que s'ils eussent été dans l'ancien Paris. Une autre raison, qu'on se garda bien de mettre en avant,

était une raison stratégique. Le vieux mur d'octroi disparaissant avec ses barrières, l'action de la troupe devenait plus rapide et plus efficace contre les insurrections, qu'on redoutait surtout de la part de ces agglomérations presque exclusivement ouvrières.

BANNA s. m. (bann-na). Nom vulgaire du ténia en Abyssinie.

* **BANNALEC**, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Quimperlé; pop. aggl., 674 hab. — pop. tot., 4,390 hab.

Bannière bleue (LA), Aventures d'un musulman, d'un chrétien et d'un païen à l'époque des croisades et de la conquête mongole, par M. Léon Cahun (Paris, 1876). M. Léon Cahun, l'habile directeur du *Journal de la Jeunesse*, a entrepris, on le sait, la solution du difficile problème qui en a tenté bien d'autres moins experts : instruire en amusant. Peut-être faudrait-il renoncer résolûment à faire de l'instruction un amusement; mais ce n'est pas cette question de principe qui doit nous préoccuper ici. Tel qu'il est, le livre de M. Cahun est à la fois instructif et intéressant. Il décrit sous des couleurs vives et saisissantes une époque assez mal connue, celle des croisades, et des pays plus inconnus encore, les grandes villes d'Asie visités par les croisés et par Gengis-Khan, nous peignant les mœurs de ses hordes avec une grande vérité, sinon historique (l'affirmation est difficile en cette matière), au moins littéraire. Il a mis en œuvre, avec une remarquable habileté, les rares documents que lui fournissaient les chroniqueurs et les historiens. Il connaît très-bien les pays qu'il décrit et qu'il a, du reste, habités, et ce que son imagination ajoute à l'histoire et à la géographie ne fait aucune dissonance avec la réalité des temps et des lieux.

BANNISSEUR s. m. (ba-ni-seur — rad. *bannir*). Celui qui bannit.

* **BANON**, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Forcalquier; pop. aggl., 607 hab. — pop. tot., 1,163 hab. Près du bourg, une belle forêt de chênes.

BANQUABLE adj. (ban-ka-ble — rad. *banque*). Comm. Se dit d'une valeur sur papier qui remplit toutes les conditions pour être négociée : *Un effet est* BANQUABLE *lorsqu'il porte trois signatures connues.* ‖ Quelques-uns écrivent BANCABLE.

* **BANQUE** s. f. — **Encycl.** D'après un article du *Journal officiel* du 25 mars 1875, voici comment se décomposaient, à cette époque, les billets de *banque* en circulation, non-seulement en France, mais dans le monde entier :

Il existait encore 6 billets de 5,000 francs. On en comptait 822,297 de 1,000 francs, 431,922 de 500 francs, 4,094 de 200 francs, 9,698,075 de 100 francs, 6,410,499 de 50 francs, 190,150 de 25 francs, 14,986,159 de 20 francs, 1,342,701 de 5 francs et 1,292 des anciens types de diverses coupures, qui représentaient une somme totale de 2,641,081,935 francs.

Quant aux annulations, aux brûlements et aux destructions de billets pendant le cours de l'année 1874, voici le détail de ces diverses opérations :

On a successivement annulé 1 billet de 5,000 francs; 369,300 billets de 1,000 francs; 168,400 de 500 francs; 19,400 de 200 francs; 951,007 de 100 francs; 314,000 de 50 francs; soit, au total, 1,822,107 billets, représentant une somme de 568,185,700 francs.

Les brûlements, suspendus en 1869, repris en 1873, ont été continués au cours de 1874; mais, à la suite d'une série d'expériences qui ont donné les résultats les plus satisfaisants, la destruction des billets imparfaits ou usés a cessé de s'opérer, à partir du 1er décembre dernier, par voie d'incinération, la *Banque* ayant donné son approbation à un nouveau système de destruction qui réduit les billets en pâte sous l'influence d'agents chimiques et de la vapeur.

C'est ainsi que 1,989,353 billets ont été brûlés, et 560,225 détruits par un procédé chimique; ensemble, 2,549,578 billets détruits, dont voici le détail : 579,201 billets de 1,000 francs; 237,600 billets de 500 francs; 64,500 billets de 200 francs; 1 billet de 250 francs; 1,379,276 billets de 100 francs et 289,000 billets de 50 francs, représentant une valeur totale de 863,278,850 francs.

Enfin, les billets retirés de la circulation s'élèvent, pour l'année 1874, à 41,248,006, ce qui présente une augmentation de 5,301,993 billets sur l'année 1873.

En 1875, la *Banque* de France possédait 82 succursales, dont le tableau suivant indique la fondation par ordre chronologique :

1817,	7 mai.	Rouen.
1818,	11 mars.	Nantes.
—	23 novembre.	Bordeaux.
1835,	29 juin.	Lyon.
—	27 septembre.	Marseille.
1836,	6 mai.	Reims.
—	17 juin.	Saint-Etienne.
—	29 juin.	Lille.
1837,	25 août.	Havre (Le).
—	16 octobre.	Saint-Quentin.
1838,	19 janvier.	Montpellier.
—	11 juin.	Toulouse.
—	8 novembre.	Orléans.
1840,	31 mars.	Grenoble.
1840,	24 avril.	Angoulême.
1841,	21 août.	Besançon.
—	— —	Caen.
—	— —	Châteauroux.
—	— —	Clermont-Ferrand.
1846,	28 avril.	Mans (Le).
—	29 mai.	Nîmes.
—	10 juillet.	Valenciennes.
1849,	10 juillet.	Limoges.
1850,	21 juin.	Angers.
—	8 juillet.	Rennes.
—	31 décembre.	Avignon.
1851,	21 janvier.	Troyes.
1852,	7 juillet.	Amiens.
1853,	2 février.	Rochelle (La).
—	18 avril.	Nancy.
—	— —	Toulon.
—	14 décembre.	Nevers.
1855,	13 juin.	Arras.
—	— —	Dijon.
—	— —	Dunkerque.
1856,	29 novembre.	Carcassonne.
—	— —	Poitiers.
—	— —	Saint-Lô.
1857,	17 juin.	Bar-le-Duc.
—	— —	Laval.
—	— —	Tours.
—	— —	Sedan.
1858,	26 juin.	Agen.
—	— —	Bastia.
—	— —	Bayonne.
—	— —	Brest.
1860,	25 juin.	Annonay.
—	— —	Chalon-sur-Saône.
—	— —	Flers.
—	11 août.	Nice.
1863,	30 novembre.	Lons-le-Saunier.
1865,	8 avril.	Annecy.
—	— —	Chambéry.
—	18 septembre.	Chaumont.
1866,	28 février.	Castres.
—	— —	Evreux.
—	— —	Niort.
1867,	1er février.	Auxerre.
—	— —	Lorient.
—	— —	Montauban.
—	— —	Perpignan.
—	— —	Rodez.
—	— —	Saint-Brieuc.
—	31 décembre.	Périgueux.
—	— —	Roubaix-Tourcoing.
1868,	29 février.	Valence.
—	18 avril.	Epinal.
—	27 mai.	Moulins.
1869,	30 janvier.	Blois.
1870,	22 janvier.	Bourges.
—	6 juillet.	Chartres.
1871,	30 juin.	Versailles.
1872,	23 mars.	Vesoul.
1873,	27 février.	Aubusson.
—	— —	Beauvais.
—	15 novembre.	Bourg.
—	— —	Cahors.
—	— —	Tarbes.
—	26 —	Auch.
—	— —	Aurillac.
1874,	26 janvier.	Puy (Le).
1875,	6 janvier.	Mende.

— *Banque du peuple* ou *Banque d'échange*. V. ÉCHANGE, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

BANQUETIÈRE s. f. (ban-ke-tiè-re). Nom donné à certaines ouvrières ovalistes.

BANTIUS, soldat italien du IIIe siècle av. J.-C. Il servait dans l'armée romaine, et à la bataille de Cannes il couvrit de son corps le consul Paul-Emile et fut criblé de blessures. Annibal, dont il devint prisonnier, le félicita de son courage et lui accorda son amitié.

BANUS, un des chiens d'Actéon.

* **BANVILLE** (Théodore DE), poëte français. — Depuis 1856, M. Théodore de Banville a produit un assez grand nombre d'œuvres qui n'ont fait qu'accroître sa réputation. Nous citerons de lui : les *Exilés* (1866, in-12); les *Parisiennes de Paris* (1866, in-12); les *Camées parisiens* (1866-1873, 3 vol. in-12); *Gringoire*, comédie en un acte et en prose, représentée avec succès au Théâtre-Français; *Etudes grecques. Nouvelles odes funambulesques* (1869, in-12); *Florise*, comédie en trois actes et en vers (1870, in-12); *Eudore Cleaz, conte du jour* (1870, in-12); *Adieu*, scène lyrique (1871, in-16); *Idylles prussiennes* (1871, in-12); *Théophile Gautier* (1872, in-12); *Petit traité de poésie française* (1872, in-16), livre dans lequel on trouve des idées neuves, des aperçus ingénieux; *Trente-six ballades joyeuses, précédées d'une* Histoire de la ballade, *par Charles Asselineau* (1873, in-16), œuvre de restauration poétique, dans laquelle M. Théodore de Banville a voulu faire revivre une forme poétique fort en vogue à la fin du moyen âge. « En restaurant ce genre si difficile, dit M. Alfred Marchand, M. Banville n'a pas pensé accomplir et nous faire admirer un simple tour de force. S'il nous a semblé que, dans deux ou trois de ses pièces, la pensée est accessoire et que le plaisir qu'elle nous cause est dû surtout à l'harmonie chantante des mots et aux difficultés élégamment vaincues, dans d'autres l'accent est plus sincère. Sous la forme archaïque, on retrouve quelque chose des aspirations et des préoccupations de l'âme moderne, et c'est là ce qui donne au recueil une réelle valeur. » Les *Trente-six ballades joyeuses* ont été rééditées avec le *Sang de la coupe* (1874, in-12). M. Théodore de Banville a publié en outre les *Princesses* (1874, in-16), rééditées avec les *Exilés*, sous le titre de *Poésies* (1875, in-16); *Poésies, Occidentales, Rimes dorées, Rondels* (1875, in-16). Enfin, il a fait représenter à l'Odéon, en novembre 1876, *Déidamia*, pièce en trois actes et en vers. Depuis 1869, M. Théodore de Banville est attaché au *National*, où il fait la critique du théâtre.

* **BANYULS-SUR-MER**, ville de France (Pyrénées-Orientales), cant. et à 16 kilom. d'Argelès-sur-Mer, arrond. et à 42 kilom. de Céret; pop. aggl., 2,227 hab. — pop. tot., 3,599 hab. « La douceur du climat, dit M. Ad. Joanne, attire chaque année à Banyuls un grand nombre de familles du département, et aussi de Montpellier, Nîmes, Castres, Mazamet, etc. On peut y prendre les bains dans une mer parfaitement tranquille sur un sable très-fin. »

BAOUSSÉ-ROUSSÉ (grotte ou caverne de). V. CAVERNE, dans ce *Supplément*.

BAOVTH, nom d'un ancien dieu de la côte de Coromandel et de l'île de Ceylan. Ce dieu, dont le culte est aujourd'hui complétement inconnu et qu'on croit représenté par une statue trouvée près de Vizagapatam, serait, suivant certains auteurs, le même que le Fo des Chinois, qui, d'après leurs traditions, ont reçu leur culte de l'Inde.

* **BAPAUME**, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. d'Arras; pop. aggl., 2,864 hab. — pop. tot., 3,059 hab. Dans une bataille livrée les 2 et 3 janvier 1871, près de Bapaume, le général Faidherbe battit l'armée prussienne commandée par le général Gœben. V. NORD (armée du), au tome XI du *Grand Dictionnaire*, page 1086.

BAPAUME (Amable), publiciste français, né à Yvetot (Seine-Inférieure) le 26 mai 1825. Il se consacra de bonne heure à l'enseignement et fut pendant plusieurs années professeur à Sainte-Barbe et à l'institution Massin. Durant son professorat, il écrivit plusieurs pièces de théâtre, sous le pseudonyme de **Henri Normand.** Il fit représenter, en collaboration avec Commerson, au théâtre Déjazet : le *Double deux*, vaudeville; le *Futur dans le pétrin*, vaudeville; la *Vengeance de Pistache*, vaudeville. Il écrivit également, en collaboration avec Commerson, les *Vacances de Cadichet*, qui furent représentées aux Folies-Dramatiques, et les *Premières armes de Citrouillard*, comédie en trois actes. Avec le chansonnier Paul Avenel, il fit jouer sur des théâtres de genre : la *Lionne et le Philistin*, comédie en quatre actes, et le *Service de nuit*, vaudeville. Amable Bapaume donna encore aux Folies-Dramatiques un vaudeville, *X Q P G*, et composa une comédie en deux actes qui fut représentée au théâtre Déjazet, les *Egarements de deux billets de banque.*

Il publia sous son nom plusieurs romans : *Juana la lionne* (3 vol.); la *Rome Tintamarresque* (1 vol.); la *Pierre jaune*, roman qui obtint un certain succès à l'*Avenir national*, et enfin les *Requins de Paris* (4 vol.), qui ont paru tout récemment dans le journal le *Peuple*. Les premiers chapitres de ce dernier ouvrage furent remaniés par Alfred Touroude, qui avait eu l'intention d'en tirer un grand drame où il entrevoyait un très-beau rôle pour l'acteur Paulin Ménier. Touroude mourut quelque temps après. Amable Bapaume a collaboré pendant longtemps au *Tintamarre*, alors que ce journal était sous la direction de Commerson. C'est là qu'il écrivit un grand nombre d'articles humoristiques, parmi lesquels nous citerons les *Médaillons à l'eau-forte*. Un de ces médaillons, écrits la plupart avec une grande virulence, dépeignait, dans tout l'épanouissement de sa vie privée, une actrice alors fort en vogue dans le monde de la galanterie. La vengeance ne tarda pas à apparaître sous les traits de deux galants de la belle outragée, qui faillirent assommer à coups de gourdin l'auteur de cette diatribe. Plus tard, Amable Bapaume suivit Commerson, qui venait de quitter, en 1872, le *Tintamarre* pour faire revivre le *Tam-Tam*, disparu depuis plus de trente ans. Quelque temps après, à la suite d'une violente polémique qui éclata entre les deux journaux, Amable Bapaume se battit en duel et fut légèrement blessé. A la fin de 1876, Commerson, brisé par l'âge et les infirmités, abandonna la direction du *Tam-Tam*, qui est depuis cette époque la propriété de M. Bapaume.

BAPTISTE (Jacob), graveur hollandais du XVIIe siècle, né à Deutecum. Il a travaillé à Amsterdam. On cite surtout de lui : *Vision d'Ezéchiel*, d'après Goeree; la *Mort d'Abel*, d'après Gérard Hoet; des estampes pour les *Œuvres complètes* d'Erasme (1763).

BAPTISTE (Jean-Baptiste RENARD, dit), domestique de Dumouriez. A la bataille de Jemmapes, quelques escadrons autrichiens cachés dans un bois ayant attaqué subitement jetèrent dans les colonnes françaises un grand trouble, qui menaçait de compromettre le succès de la journée. Baptiste, avec une admirable présence d'esprit, accourut sur les lieux, communiqua aux chefs des colonnes les prétendus ordres de Dumouriez pour faire avancer la cavalerie et réussit à rétablir le combat. Malheureusement pour la gloire de Baptiste, il n'hésita pas, plus tard, à suivre son maître dans sa trahison.

* **BAQUET** s. m. — *Jeter dans le baquet*, Locution employée par Mme de Sévigné et qui semble signifier : Faire rire aux éclats.

BAQUOL (Jacques), écrivain français, né à Strasbourg en 1813, mort dans cette ville en 1856. Il fut pendant assez longtemps compositeur d'imprimerie, et il se fit connaître par deux ouvrages, dont le premier est estimé : l'*Alsace ancienne et moderne* ou *Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin* (1849, in-8o, avec cartes), dont la 3e édition a paru en 1865, avec 20 planches et cartes; *Guide sur les chemins de fer de Strasbourg à Bâle et de Mulhouse à Thann* (1854, in-12, avec 16 planches et 1 carte).

* **BAR-SUR-AUBE**, ville de France (Aube), ch.-l. d'arrond., à 53 kilom. de Troyes, sur la rive droite de l'Aube; pop. aggl., 4,356 hab. — pop. tot., 4,453 hab. L'arrond. comprend 4 cantons, 88 communes, 40,643 hab. Fabriques de bonneteries, de calicots, de toiles cirées; distilleries d'eau-de-vie de marc; clouteries, tanneries, meuneries importantes, etc. Commerce considérable de grains, chanvre, laines, bois et vins.

— *Histoire.* Primitivement, une forteresse romaine occupait le sommet d'une colline voisine de la cité actuelle; une ville se groupa autour de cette forteresse et exista jusqu'à l'invasion des Huns; détruite par ces barbares, Bar-sur-Aube fut reconstruite sur les bords de la rivière. Au Xe siècle, elle appartenait aux comtes de Vermandois. Elle fut ravagée par la peste de 1636 à 1648. En 1814, le maréchal Mortier y repoussa l'avant-garde de Schwarzenberg. Patrie de Jeanne de Navarre, de Des Perriers et de l'archéologue Du Sommerard.

* **BAR-LE-DUC** ou **BAR-SUR-ORNAIN**, ville de France, ch.-l. du département de la Meuse, sur la rive gauche de l'Ornain; pop. aggl., 14,664 hab. — pop. tot., 15,175 hab. L'arrondissement a 8 cantons, 128 communes, 77,468 hab. En partie étagée sur les hauteurs qui dominent la rivière, Bar-le-Duc se divise en ville basse et en ville haute. L'*Almanach de Bar-le-Duc* la décrit ainsi : « Des clochers, une vieille tour de défense qui fait lire au loin son cadran d'horloge, un grand couvent flanqué d'une jolie chapelle, des bosquets et de la vigne, voilà le cadre de la haute ville. Au pied de l'amphithéâtre et s'étendant vers l'O., des rues longues et larges, une rivière bordée de peupliers et rarement impétueuse, des ponts, l'énorme tour de Notre-Dame, et, par-dessus le centre de la cité, de grands tuyaux de brique qui fournissent l'agrément de leur épaisse fumée, tel est, de la gare, l'aspect de cette petite ville. » Filatures hydrauliques de coton; bonneterie, quincaillerie, tanneries, chamoiserie, teintureries; faïenceries, verreries; confitures blanches et rouges de groseilles et de framboises. Commerce de vins.

— *Histoire.* Bar-le-Duc doit son nom à un poisson, le barbeau, très-commun dans l'Ornain; elle porte dans ses armoiries deux *bars* ou barbeaux adossés l'un à l'autre. Cette ville, qui existait, si l'on en croit la tradition, avant l'établissement des Francs dans les Gaules, appartint à Frédéric, beau-frère de Hugues Capet; en 1419, elle fut réunie avec le Barrois au duché de Lorraine. Louis XIV s'en empara et la fit démanteler. Les troupes allemandes, qui avaient occupé Bar-le-Duc après nos désastres de 1870, ne l'évacuèrent que le 23 juillet 1873.

* **BAR-SUR-SEINE**, ville de France (Aube), ch.-l. d'arrond., à 33 kilom. de Troyes, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 2,443 hab. — pop. tot., 2,798 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 85 communes, 46,803 hab. Commerce de vins, bois et grains.

BAR, deuxième incarnation de Hakem, divinité des Druses. V. HAKEM, dans ce *Supplément*.

BAR (Mlle DE), nom sous lequel est surtout connue la femme de Piron. V. PIRON (Marie-Thérèse QUENAUDON), au tome XII.

* **BAR** (Mme Clémentine DE), artiste peintre. — Elle est morte en 1865. Outre les tableaux d'elle que nous avons cités, nous mentionnerons : *Costume espagnol*, étude (1836), *Portrait* (1838); *Pensée* (1840); *Mois de Marie* (1844); *Portraits* (1845); le *Départ des orphelins*, le *Triomphe de Favori* (1846); *Trait de l'enfance de sainte Thérèse* (1847); *Ange conducteur de l'enfance*, la *Lettre d'Alger* (1848); *Sainte Geneviève* (1849).

* **BAR** (Alexandre DE), peintre et graveur. — Nous aurions dû lui donner pour prénoms Pierre-Alexandre. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Vue prise de Sainte-Maure* (1845); *Lisière de forêt* (1847); *Vue de la forêt Noire* (1848); *Chemin de Viguemale* (1849); *Jocelyn à la grotte des Aigles* (1852); *Vue prise sur le Grimsel* (1853); *Bords de l'Isère* (1855); *Vue du Caire, Pyramides de Giseh* (1859); le *Soir* (1861); *Vue prise au Villars* (1863); *Mosquée d'Amrou au vieux Caire* (1864); *Village arabe près du Caire* (1865); *Matinée de printemps* (1866); *Vue près de Lons-le-Bourg* (1868); *Vue des environs de Saint-Michel-de-Maurienne* (1869); *Mort de Virginie* (1870), etc. Il a exposé, en outre, des gravures à l'eau-forte, des dessins, des aquarelles, des fusains.

BARA (Louis), écrivain belge, né à Lille en 1821, mort en 1857. Il étudia le droit et il alla exercer la profession d'avocat au barreau de Mons, où il se plaça bientôt au premier rang. Lors du congrès des sociétés anglo-américaines des amis de la paix, qui eut lieu à Paris en 1849, M. Louis Bara adressa à ce congrès un très-remarquable mémoire qui fut couronné. Cet ouvrage, resté longtemps manuscrit, a été publié à Bruxelles sous le titre de la *Science de la paix* (1872, in-8o).

BARA (Jules), homme d'Etat belge, né à Tournai en 1835. Il se fit remarquer dès le collége par sa vive intelligence. Ayant étudié le droit, M. Bara prit le grade de docteur avec une thèse intitulée : *Essai sur les rapports de l'Etat et des religions au point de vue constitutionnel*, dans laquelle il soutint des idées très-libérales. Il occupait une chaire à l'université de Bruxelles lorsque, en 1862, il fut nommé à Tournai membre de la Chambre des députés. M. Bara s'y fit aussitôt remarquer par l'ardeur infatigable avec laquelle il remplit son mandat et par l'éloquence avec laquelle il prit part à d'importantes discussions, notamment à l'occasion du projet de loi sur les bourses d'études, dont il fut le rapporteur. Malgré sa jeunesse, le député de Tournai était devenu, trois ans après son entrée à la Chambre, un des représentants les plus distingués du parti libéral. Aussi lorsque, au mois de novembre 1865, M. Tesch se démit du portefeuille de la justice, le chef du cabinet, M. Frère-Orban, n'hésita-t-il point à proposer au roi Léopold Ier de confier ce portefeuille à M. Bara, qui devint, à trente ans, ministre de la justice. Pendant les cinq années qu'il resta aux affaires, M. Bara fut constamment en butte aux attaques de la presse cléricale et trouva un mauvais vouloir marqué dans le Sénat, où l'élément réactionnaire était prépondérant. Ce fut ainsi que la Chambre haute repoussa les projets de loi qu'il avait présentés pour l'abolition de la peine de mort (1868) et l'abolition de la contrainte par corps (1869). Il offrit alors sa démission, que ses collègues ne voulurent pas accepter. Les élections de 1870 ayant donné la majorité aux cléricaux, M. Bara donna de nouveau sa démission et quitta le pouvoir, qui passa aux mains du parti rétrograde. Réélu député à Tournai, il a siégé depuis lors dans les rangs de l'opposition, dont il est devenu un des plus brillants champions. Ce furent ses vigoureuses attaques contre le ministère d'Anetham, au sujet de la nomination de M. Decker comme gouverneur du Limbourg, qui amenèrent la chute de ce cabinet (7 décembre 1871).

BARACE, ancienne ville maritime de l'Inde, au sud de l'embouchure de l'Indus, dans l'ancienne presqu'île de Larice, aujourd'hui le Goudjerate.

BARAD, ancienne ville de Palestine, de la tribu de Juda, près de la fontaine d'Agar. C'est là qu'Ismaël, fils d'Agar, vit le jour.

BARADUC (Hippolyte-André-Ponthion), médecin français, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en 1814. Il étudia la médecine d'abord à Clermont, puis à Paris, où il devint, en 1838, interne des hôpitaux, collabora aux travaux microscopiques de son maître Bérard sur le pus et se fit recevoir docteur. Le docteur Baraduc s'est fait connaître par de remarquables travaux. Il a découvert les causes de la mort à la suite des brûlures superficielles et les moyens d'y remédier; il a démontré le rôle de la substance grise dans le système cérébro-rachidien et dans le grand sympathique, l'existence des quatre conduits excréteurs de la glande lacrymale proprement dite et des trois conduits excréteurs de la glande lacrymale palpébrale, les communications directes des veines superficielles avec les corps caverneux chez l'homme et chez les animaux; il a prouvé que le poumon est un organe ventilateur, et non le foyer spécial de la calorification animale. Outre des articles et des mémoires publiés dans le *Bulletin de la Société anatomique*, dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, et des mémoires sur les luxations de la clavicule, sur le traitement des plaies pénétrantes des articulations, sur le farcin chez l'homme, sur la staphylorrhaphie, sur un mode d'amputation dans la région sus-malléolaire, on lui doit les ouvrages suivants : *Mémoires sur les luxations de la clavicule et sur les plaies pénétrantes des articulations* (1842, in-8o); *Etudes théoriques et pratiques des affections nerveuses considérées sous le rapport des modifications qu'opèrent sur elles la lumière et la chaleur. Théorie de l'inflammation. Des ventouses vésicantes* (1850, in-8o); *Des causes de la mort à la suite de brûlures superficielles, des moyens de l'éviter* (1862, in-8o); *De l'ulcération des cicatrices récentes symptomatiques de la nymphomanie ou de l'onanisme* (1872, in-8o); *De la luxation en arrière de la phalangette du pouce* (1872, in-8o). M. Baraduc a été décoré de la Légion d'honneur en 1854.

BARAGNON (Numa), administrateur et homme politique français, né à Nîmes en 1797, mort en 1871. Il fit ses études de droit à Paris, où il prit le diplôme de licencié, puis il alla exercer, en 1821, la profession d'avocat dans sa ville natale. Après la révolution de 1830, il devint bâtonnier de son ordre et fut nommé, au mois d'août de cette même année, conseiller de préfecture à Nîmes. Tout en remplissant ces fonctions, qu'il conserva jusqu'en 1854, il devint membre de l'intendance sanitaire (1841), du conseil municipal, du conseil d'arrondissement, du conseil académique de cette ville. M. Numa Baragnon était président du conseil général du Gard lorsque, en 1854, il fut élu, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif à Nîmes. Il alla siéger dans les rangs de la majorité, présida, en 1855, la commission des impôts nouveaux, appuya toutes les mesures compressives présentées par le pouvoir et, malgré son zèle, il ne fut pas réélu député aux élections de 1857. Il rentra, à partir de ce moment, dans la vie privée.

BARAGNON (Pierre-Paul), journaliste français, parent du précédent, né au château de Servanes (Bouches-du-Rhône) en 1830. Son père, juge au tribunal de Nîmes, l'envoya faire son droit à Toulouse où, en 1848, il débuta dans le journalisme en collaborant aux *Tablettes de Toulouse*. S'étant ensuite rendu en Italie, il entra en relation avec le savant Matteucci, qui l'associa à ses travaux sur l'électricité, et il publia, en 1851, une *Etude physiologique et psychologique* sur le mesmérisme. De retour en France, il devint, en 1853, rédacteur en chef du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, journal dans lequel il défendit avec ardeur la politique de l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre. Après avoir rédigé un journal de Rouen, M. Pierre Baragnon se rendit à Paris, d'où il envoya des articles à la *Presse belge* et à la *Gazette d'Augsbourg*, puis il alla fonder à Bruxelles le journal le *Levant*. En 1858, il devint chef de la chancellerie de Moldavie. Une brochure qu'il publia quelque temps après sous le titre de la *Turquie devant l'Europe*, et dans laquelle il prenait la défense de ce pays, lui valut d'être appelé à Constantinople, où il fut nommé rédacteur en chef du *Journal officiel* et directeur de l'imprimerie ottomane. Il conserva cette situation jusqu'en 1865. A cette époque, il revint à Paris, où il fut attaché à la *Presse*, dirigée alors par Mirès. Lors de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, il se rendit en Allemagne, d'où il envoya à ce journal la relation de la campagne qui se termina par la victoire des Prussiens à Sadowa. En 1867, M. Pierre Baragnon devint directeur du *Mémorial diplomatique*; mais, au bout de quelque temps, M. de La Valette, alors ministre de l'intérieur, exigea qu'il quittât cette feuille. Peu après, il fondait le *Bulletin international*, qui paraissait à la fois en français à Bruxelles, à Nîmes, à Florence, à Dresde et à Bucharest. Au commencement de 1870, M. Baragnon fit paraître à Paris le *Centre gauche*, journal dans lequel il défendit la politique de M. Emile Ollivier et l'Empire libéral; mais, après les premiers revers qui suivirent la déclaration de guerre à la Prusse, M. Baragnon attaqua vivement l'Empire, dont il demanda la déchéance, et, par ordre du cabinet Palikao, son journal fut suspendu (17 août 1870). Devenu, après le 4 septembre, un chaud républicain, il fut nommé, le 6, préfet de Nice, fonctions dans lesquelles il eut pour successeur Marc Dufraisse au mois d'octobre, et il reçut alors la mission d'inspecter les gardes nationales mobilisées de la région du Sud-Ouest. En 1871, les électeurs de La Ciotat le nommèrent membre du conseil général du Rhône. En janvier 1872, il commença à publier par fascicules la *Tache noire*, suite d'études sur les événements contemporains, à laquelle il joignit peu après une correspondance républicaine intitulée le *Post-scriptum*, adressée à des journaux et à des particuliers. Au mois de mai 1874, la police saisit le *Post-scriptum*, et M. Pierre Baragnon, traduit en police correctionnelle, fut condamné au mois de juillet suivant à 100 francs d'amende, comme ayant publié sans cautionnement un journal politique quotidien. Vainement il demanda à déposer un cautionnement; il ne put en obtenir l'autorisation, et en mai 1875, sous le ministère Buffet, il dut suspendre la publication de la *Tache noire*. Au mois de juillet 1876, M. Baragnon se porta candidat au conseil municipal de Paris. Il obtint la majorité relative au premier tour de scrutin; mais la mise au jour d'articles dans lesquels il avait fait, en 1853, l'apologie la plus complète de l'Empire, lui valut, au second tour, un échec complet, et son concurrent républicain, M. Marais, fut élu.

BARAGNON (Louis-Numa), homme politique français, cousin du précédent, né à Nîmes le 24 novembre 1835. Il fit ses études au collége de l'Assomption, à Nîmes, puis il étudia le droit et devint avocat dans sa ville natale, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son aplomb imperturbable et par son organe retentissant. M. Numa Baragnon collabora, en outre, à un journal de la localité. Nommé membre du conseil municipal de Nîmes lorsque éclata la révolution du 4 septembre 1870, il rédigea et signa le premier, le 6 septembre, une proclamation républicaine que ce conseil adressa à la population et dans laquelle il disait : « République et patrie sont deux expressions inséparables; attaquer l'une serait perdre l'autre. La victoire est facile quand le drapeau qui va marcher au-devant de l'ennemi est celui de la République. » Quelques mois plus tard, il faisait une évolution complète. Porté sur la liste des légitimistes et des cléricaux, il fut élu député du Gard le 8 février 1871 par 49,649 voix et il alla siéger à droite. M. Numa Baragnon, grâce à sa faconde méridionale, à ses éclats de voix et à ses interruptions incessantes, ne tarda pas à attirer sur lui l'attention. Il vota pour la paix, pour la pétition des évêques, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, contre le retour de l'Assemblée à Paris, prit une part active à la discussion des nouveaux impôts, se prononça pour l'impôt sur les matières premières et fit partie de la commission chargée d'examiner la convention passée en juillet 1872 avec l'Allemagne. Le 5 février 1872, à l'occasion du projet de loi de M. de Tréveneuc, il ne se borna pas à attaquer la révolution du 4 septembre, il déclara que la révolution de 1830 avait plutôt entravé que secondé le développement régulier de la liberté en France, et que ceux qui l'interrompaient seraient peut-être les premiers à saluer l'épanouissement des libertés qui auraient fleuri dans toute la France si l'ancienne monarchie avait pu continuer à faire ce qu'elle voulait pour la France. Ce même mois, M. Baragnon se rendit avec M. Ernoul auprès du comte de Chambord, à Anvers, pour lui porter le manifeste monarchique de la droite et lui communiquer la lettre d'adhésion du centre droit. A partir de ce moment, il devint un des meneurs les plus actifs du parti qui résolut de renverser M. Thiers pour imposer à notre pays la monarchie de droit divin, et il monta fréquemment à la tribune. Après la révolution parlementaire du 24 mai 1873, M. Baragnon fut un des plus ardents champions du gouvernement de combat. Ce fut lui qui, le 10 juin suivant, demanda à l'Assemblée de voter l'ordre du jour pur et simple au sujet de la scandaleuse circulaire Pascal. Le 14 du même mois, il fit le rapport sur l'élection de M. Ranc dans le Rhône, et cinq jours plus tard un nouveau rapport tendant à autoriser des poursuites contre ce député. Aux mois de septembre et d'octobre 1873, M. Baragnon fit partie du comité des neuf qui s'était chargé de rétablir le comte de Chambord sur le trône de ses pères, sans se préoccuper le moins du monde de ce que pensait la France. Après le misérable avortement de cette campagne, M. Numa Baragnon s'empressa d'accepter la combinaison du septennat, et, le 26 novembre 1873, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. On le vit alors redoubler d'ardeur et de passion dans ses attaques contre la liberté et la République. Sous le prétexte d'arracher le pays aux périls d'une démagogie imaginaire, il défendit, le 13 janvier 1874, le projet de loi présenté par M. de Broglie pour enlever la nomination des maires aux conseils municipaux. Son ton agressif et arrogant, la révoltante injustice de ses accusations, son horreur des idées libérales firent à cette époque de M. Baragnon une des plus curieuses personnifications du gouvernement dit de combat et de l'ordre moral. Le 21 janvier 1874, répondant à une interpellation de M. Ricard sur la suppression d'un grand nombre de journaux, M. Baragnon voulut se lancer dans la grande éloquence, dans le genre sublime, et ne réussit qu'à être singulièrement grotesque. « Le gouvernement qui nous a précédés, dit-il, accordait l'autorisation de paraître à tel journal et la refusait à tel autre. Nous la refusons à tous; n'est-ce pas plus impartial? » Ce fut alors que M. Ricard rappela à cet irréconciliable ennemi de la République que, le 7 septembre 1870, il avait signé une proclamation pompeuse, se terminant par ces mots : « Vive la République! » Quelques jours après, il publiait sous ce titre : *Quelques mots à mes collègues*, (1874) une brochure dans laquelle il essayait d'expliquer son attitude au 4 septembre. Le 23 mai suivant, lors de la modification ministérielle qui suivit la chute de M. de Broglie, M. Baragnon passa comme secrétaire d'Etat au ministère de la justice, et à partir de ce moment il aborda moins souvent la tribune. Le 24 et le 25 février 1875, il vota contre la loi du Sénat et contre la constitution. Lors de la formation du cabinet Buffet-Dufaure, il fut remplacé par M. Bardoux comme sous-secrétaire d'Etat à la justice. Au mois de juillet suivant, il prononça un discours en faveur de la loi sur l'enseignement supérieur et vota contre l'invalidation de l'élection de la Nièvre. Enfin, un de ses derniers actes fut de voter contre l'amendement présenté par M. de Janzé pour la suppression du droit qu'avait l'administration d'interdire la vente des journaux sur la voie publique (28 décembre 1875). Lors des élections pour le Sénat qui eurent lieu le 30 janvier 1876, M. Numa Baragnon posa sa candidature dans le Gard. Malgré son zèle bruyant, il n'avait pas même réussi à gagner la confiance de ses coreligionnaires politiques. Il se vit attaquer par l'*Union*, par la *Gazette de Nîmes*, et dut retirer sa candidature devant la décision du comité légitimiste et clérical du Gard (23 janvier). Il espéra prendre sa revanche aux élections pour la Chambre des députés (20 février suivant); mais les électeurs du Gard, qui l'avaient vu à l'œuvre, s'empressèrent de le rendre aux loisirs de la vie privée.

* **BARAGUEY D'HILLIERS** (Achille, comte), maréchal de France. — Lors de la déclaration de guerre faite à la Prusse le 15 juillet 1870, le maréchal devint commandant de la place de Paris, fonctions dont il se démit le mois suivant et qui furent données au général Soumain (11 août). Il vécut à l'écart tant que dura la guerre. En 1871, l'Assemblée nationale ayant ordonné la création d'un conseil d'enquête chargé d'examiner les capitulations de nos places fortes, depuis la capitulation de Sedan jusqu'à la fin de cette guerre néfaste, le maréchal Baraguey d'Hilliers fut investi de la présidence de ce conseil, dont les décisions ont donné lieu à de nombreuses protestations. Au mois de juillet 1872, il présida le conseil de guerre qui jugea le général Crémer. En 1873, il refusa, pour cause de santé, de présider le conseil de guerre appelé à juger le maréchal Bazaine.

BARAIL (François-Charles DU), général français, né à Versailles en 1820. A dix-neuf ans, il s'engagea dans les spahis d'Oran, se signala par sa bravoure devant Mostaganem en février 1840, fut cité à l'ordre de l'armée en 1842 et nommé, cette même année, sous-lieutenant. Décoré pour sa conduite à la prise de la smala d'Abd-el-Kader (1843), il obtint le grade de lieutenant après la bataille d'Isly, où il fut blessé (1844), et, à la suite des combats devant Laghouat, il fut promu chef d'escadron (1853). L'année suivante, M. du Barail était lieutenant-colonel et appelé au commandement supérieur du cercle de Laghouat, qu'il quitta pour passer aux chasseurs de la garde. Nommé colonel au 1er régiment de cuirassiers le 30 décembre 1857, il retourna en Afrique, en 1860, comme colonel du 3e chasseurs et prit part, en 1862, avec 2 escadrons de ce régiment, à la guerre du Mexique. Cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa bravoure aux combats de Cholula et de San-Lorenzo, il reçut le grade de général de brigade (2 juillet 1863), remplaça, le mois suivant, le général de Mirandol dans le commandement de la brigade de cavalerie et conserva ce commandement jusqu'à la fin de l'expédition. De retour en France, il fut mis à la tête d'une brigade de cavalerie de la garde et nommé général de division le 23 mars 1870. Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, le 15 juillet 1870, M. du Barail reçut le commandement d'une division de cavalerie comprenant 4 régiments de chasseurs d'Afrique. Un de ces régiments ne put rallier Metz; deux autres escortèrent Napoléon III de Metz à Châlons. Avec le dernier régiment qui lui restait, il prit part aux batailles de Mars-la-Tour et de Saint-Privat. Après la honteuse capitulation de Bazaine, M. du Barail fut envoyé prisonnier en Allemagne. A son retour en France, il prit le commandement d'une division, puis du corps de cavalerie de l'armée de Versailles, avec lequel il investit le sud et l'ouest de Paris pendant le second siége, sous la Commune, reçut la croix de grand officier de la Légion d'honneur le 20 avril 1871, puis devint commandant en chef du 3e corps de l'armée de Versailles (juin 1871). Il occupait encore ce commandement lorsque, après le renversement de M. Thiers par la coalition réactionnaire des monarchistes, il fut appelé, le 29 mai 1873, à remplacer, comme ministre de la guerre, le général de Cissey, qui avait donné sa démission le 24 mai. M. du Barail prit pour chef d'état-major le général Borel. Membre d'un cabinet qui se proposait de renverser la République, de rétablir la monarchie et de supprimer toutes les libertés, le général du Barail accusa lui-même ces tendances, bien qu'il dirigeât un ministère étranger à la politique militante et que tous ses efforts parussent devoir se concentrer dans la réorganisation de l'armée. Le député Brousses ayant demandé, avant de mourir, d'être enterré civilement, deux escadrons envoyés à ses obsèques, conformément à la loi, se retirèrent sur l'ordre de l'officier qui les commandait lorsque celui-ci apprit que l'enterrement était purement civil. Interpellé à ce sujet dans la séance du 24 juin 1873, le général du Barail répondit que le fait était vrai. « La loi porte, dit-il, que les troupes se rendront à la maison mortuaire, de là à l'église et ensuite au cimetière. On ne s'est pas rendu à l'église, les troupes ont dû se retirer. Nous ne voulons pas que les soldats soient associés à des manifestations antireligieuses. » La droite répondit à ces paroles par des applaudissements frénétiques. Mais l'opinion s'en émut vivement et vit là une atteinte flagrante à la liberté de conscience. Cet incident fut le point de départ d'une série de mesures véritablement odieuses, que prit le gouvernement de combat à l'égard de ceux qui refusaient, en mourant, de suivre les prescriptions de l'orthodoxie catholique. Une décision prise à Versailles le 27 juin 1873 fut également très critiquée, comme une violation des conditions exigées par la loi de 1832 pour l'avancement. D'après cette décision, « la campagne de 1871, à l'intérieur, qui doit être comptée pour la décoration aux termes de la décision ministérielle du 22 mai 1873, doit aussi être comptée pour l'avancement. » Le général du Barail prit part, en juillet et en décembre 1873, à la discussion sur la loi militaire et prononça, en mars 1874, un dis-